



RESTAURATION SCOLAIRE

I. MODALITES D'INSCRIPTION :

★ L'inscription est indispensable. Elle se fait en début d'année scolaire, à l'aide d'une fiche d'inscription remise par l'enseignant.

II. PARTICIPATION DES FAMILLES (voir Art. 15 du règlement)

Le tarif est forfaitisé suivant un tarif mensuel, lissé sur l'année, indexé sur le quotient familial des familles (QF CAF). Un forfait unique est appliqué pour les hors commune. Une éventuelle régularisation en fonction de la fréquentation sera faite chaque mois. Pour les utilisations très ponctuelles, inférieures à neuf repas par mois, un tarif au repas occasionnel est appliqué.

Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020

Tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2020

Tranches suivant le Quotient Familial CAF	Prix de référence par repas	Forfait mensuel
0 € < QF < 450 €	1,00 €	13,80 €
450 € < QF < 700 €	1,50 €	20,70 €
700 € < QF < 950 €	2,00 €	27,60 €
950 € < QF < 1200 €	2,31 €	31,88 €
1200 € < QF < 1450 €	2,70 €	37,26 €
1450 € < QF < 1700 €	3,10 €	42,78 €
QF > 1700 €	3,40 €	46,92 €
Hors Commune	3,90 €	53,82 €
Repas occasionnel Commune	2.50 €	
Repas occasionnel Hors Commune	4.0 €	

III. MODALITES DE PAIEMENT :

Voir l'article 15 du règlement pour les modalités de facturation et régularisation.

Pour ceux souhaitant adhérer au prélèvement automatique, le mandat de prélèvement SEPA est obligatoire.

Le RIB est à fournir OBLIGATOIREMENT que l'on adhère au prélèvement ou pas.

Le service de restauration

J'utilise le service de restauration régulièrement

Je paye un forfait mensuel en fonction de mon QF

Je reçois un "avis de somme à payer" tous les mois

Je règle :

- Par prélèvement
- Par paiement en ligne
- Par Chèque
- Par virement (TIP)
- En numéraire à la trésorerie d'Angoulême ou au bureau de tabac 284 route de Paris

J'utilise le service de restauration très ponctuellement (pas plus de 8 repas par mois)

Je paye un prix de repas occasionnel

Je reçois un "avis de somme à payer" tous les mois

Je règle :

- Par prélèvement
- Par paiement en ligne
- Par Chèque
- Par virement (TIP)
- En numéraire à la trésorerie d'Angoulême ou au bureau de tabac 284 route de Paris